

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Fatima Abbach, *Présidente* ;
Mariam El Hamidine, *La Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Ahmed Quartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père, Maud De Ridder,
Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, Alitia Angeli, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Laurent Hacken, Magali Plovie, Evelyne Huytebroeck,
Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-
Maduda, Séverine De Laveleye, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha
Al Masude, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Christiane Defays, Kris Vanslambrouck, Francis
Dagrin, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Nadia El Yousfi, Stéphanie Koplowicz, Samir Ahrouch, Nicolas Lonfils, David Leclercq, Mostafa
Bentaha, *Conseillers communaux*.

Séance du 08.07.22

**#Objet : Motion visant la limitation de l'indexation des loyers dans les logements communaux (à la
demande de Monsieur De Beer, conseiller communal) - Report du 24/05/2022 - Report du 21/06/2022.**

#

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Considérant l'indexation très élevée des loyers pour l'année 2022 qui est actuellement d'environ 7% ;

Considérant la crise du logement en Région bruxelloise et la difficulté pour de nombreux ménages de payer
leur loyer ;

Considérant qu'une augmentation conséquente des loyers à cause de l'indexation accentue la crise sociale et
la paupérisation des ménages ;

Considérant que cette paupérisation va peser aussi sur le CPAS ;

Considérant le risque de loyer impayé impactant les finances de la régie communale ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une mesure urgente pour protéger les locataires de notre régie
foncière contre la hausse du coût de la vie ;

Considérant que cette initiative vise à encourager la Région à généraliser la mesure à l'ensemble du territoire
bruxellois ;

Le conseil communal demande au collège:

De fixer l'indexation à maximum 4% pour l'ensemble des logements communaux pendant l'année 2022.

31 votants : 21 votes positifs, 10 votes négatifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente,
(s) Fatima Abbach

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,

La Bourgmestre,

Betty Moens

Mariam El Hamidine